

VIRUS

Pour ne pas
perdre le Nord,
orientez-vous
vers SUD

Le journal qui s'attrape

Novembre
2022

N° 142

Le journal de la section syndicale



du Centre Hospitalier de Versailles

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires

ÉDITO :

Les urgences adultes et pédiatriques saturent. L'ARS dit faire son maximum, mais ce n'est pas suffisant pour gérer le flux de patient-es refoulé-es des urgences de Poissy et des cliniques privées aux alentours. C'est le résultat d'une politique de casse de l'hôpital public continue depuis plus de 20 ans, et les dernières mesures, détaillées dans ce numéro, ne changeront en rien la situation. Nous allons continuer à voir nos collègues quitter le navire de la santé, public comme privé. A ce rythme et maintenant que nous sommes dans le mur, il est légitime de se poser la question de savoir comment nous serons soigné-es dans 5 ans . Il est temps d'avoir une politique audacieuse, que ce soit au niveau salariale, première étape pour reconnaître la pénibilité de notre milieu professionnel, puis au niveau des conditions de travail en abaissant le temps de travail à 32H par semaine le jour (4J en 8H) et 30H la nuit (3N en 10H).

SOMMAIRE :

- Page 2 : Manif du 18 octobre
- Pages 2 à 5 : CTE du 20 octobre
- Page 5 : Plan gouvernemental
- Page 5 : Droit d'option Cat. B vers Cat.
A des IDE, Manip, Kinés...
- Page 5 : Dernière minute
- Page 6 : Ordonnance hospitalière

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux
177 Rue de Versailles
78150 Le Chesnay - Rocquencourt

☎ Mignot : 01 39 63 80 59

☎ Richaud : 01 39 63 73 98

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : sudsante@ch-versailles.fr

@ : sudsantesociaux78@gmail.com



SUD Santé Sociaux CH Versailles

SUD Santé Sociaux 78

Internet : solidaires78.org

Mauit du 18 octobre sur le pouvoir d'achat

Rendez-vous était donné à Paris à l'appel de plusieurs organisations syndicales afin de lutter pour notre pouvoir d'achat. En pleine grève des raffineries, en lutte pour des augmentations de salaires, cette intersyndicale interprofessionnelle a permis de mobiliser environ 15 000 personnes uniquement dans les rues parisiennes. Nous constatons une fois de plus que le lieu et l'heure de rendez-vous nous ont été communiqué très tardivement, souvent à cause de la préfecture qui prend son temps pour répondre, mais aussi des tractations entre syndicats pour le parcours. Si nous n'avons pas pu distribuer de tracts nous avons, comme toujours, mis l'affichage nécessaire dans nos panneaux syndicaux. Les revendications portaient sur le SMIC à 1700€,

pour une véritable revalorisation des pensions de retraite et des salaires, le Ségur ayant été une imposture comme chacun·e a pu le constater. A ce sujet, on peut se rendre compte que ce soit pour le Ségur ou chez Total, les mêmes syndicats ont signés trop rapidement un accord avec le patronat (le gouvernement pour le Ségur), trahissant ainsi les salarié·es en lutte et brisant la grève. Ce ne sont pas les actionnaires qu'il faut augmenter, mais les salaires.



pour une véritable revalorisation des pensions de retraite et des salaires, le Ségur ayant été une imposture comme chacun·e a pu le constater. A ce sujet, on peut se rendre compte que ce soit pour le Ségur ou chez Total, les mêmes syndicats ont signés trop rapidement un accord avec le patronat (le gouvernement pour le Ségur), trahissant ainsi les salarié·es en lutte et brisant la grève. Ce ne sont pas les actionnaires qu'il faut augmenter, mais les salaires.

trahissant ainsi les salarié·es en lutte et brisant la grève. Ce ne sont pas les actionnaires qu'il faut augmenter, mais les salaires.



CTE du 20 octobre

Communication des notes de service : Ce sujet a déjà été traité lors d'un Comité Technique d'Établissement précédent, mais rien a changé. Trop peu d'agents ont accès aux notes de service, y compris les syndicats. Cela devient réellement problématique car cela a une incidence sur les concours, les médailles du travail, les congés bonifiés et tout un tas d'informations. Ce point que nous avons mis à l'ordre du

jour n'a pas l'air de passionner le directeur et a hâte de passer aux sujets qui l'intéresse. Les syndicats seront dorénavant mis dans la boucle (promesse déjà faite qui n'a jamais aboutie) et demande à l'encadrement d'être plus vigilant alors qu'il croule sous les mails. En clair, on ne change rien. Nous remettons ce point à l'ordre du jour d'un prochain CTE si nous ne constatons aucune amélioration.

Evaluation du dispositif de renforcement encadrement de nuit

La "garde" instaurée pour que l'encadrement renforce le début de nuit a été mise en place juste avant l'été. Nous avons contacté l'encadrement par mail afin d'avoir leur retour, comme nous le faisons systématiquement pour chaque dossier. Nous n'avons pas sollicité l'encadrement supérieur, ces dernier-es étant favorables à ce dispositif et n'avaient pas pris la peine de défendre l'encadrement en instance lors de la présentation du projet. Un comble pour un syndicat corporatiste censé défendre... les cadres. Nous n'avons pas le même pourcentage de satisfaction des cadres, mais cela s'explique par la différence du taux de participation à l'enquête. Les cadres font remonter une satisfaction pour les agents d'avoir 2 cadres jusqu'à 22h pour régler les problématiques de début de nuit. Par contre, les craintes que nous avons exprimé sur le temps de repos des cadres se sont confirmées. Il n'est pas normal qu'un cadre finissant à 22h est une réunion le lendemain à 8h imposée par... l'encadrement supérieur. Décidemment, respect de la réglementation et bienveillance ne font pas partie de leur façon d'être. On finit même par se demander qui ils/elles représentent en instance ???

Charte des pôles et des services : Présentation de l'organisation de la chefferie de pôle. Cela permet de clarifier les missions de chacun-es. Néanmoins, il est détaillé les engagements des pôles, à savoir que les services et équipes d'un pôle s'engagent à déployer ses projets dans le cadre du projet CHV 2027 en développant les dimensions interpolaires et territoriales. Nous ne sommes pas rassuré-es car que se cache-t-il derrière ? Pas de vote.

Projet ambulatoire de médecine (futur HDJ) : Les travaux commencés en début d'année se finissent pour le mois de décembre pour une ouverture prévue le 16 Janvier 2023. Ouverture partielle sur deux semaines avec la spécialité Hémato pour le rodage, définitive le 30 Janvier si tout va bien. Cela permettra une meilleure prise en charge et un regroupement des patients

venant en hospitalisation en journée. Cela regroupera les disciplines d'Hémato-Onco , HGE, neuro, MI-MIT et douleur. Le projet présenté semble cohérent et bien adapté pour les patients, reste à voir en pratique. L'équipe soignante est quasi complète, reste 1 IDE et un médecin généraliste à recruter (à l'écriture de ce journal). Il y a un point de vigilance concernant le secrétariat, qui risque d'être exigüe. Nous resterons attentionné-es sur l'organisation médicale et paramédicale, du fait du nombre important de spécialités.

Réorganisation des activités de médecine : La réouverture du service HGE est un projet institutionnel. En attendant chaque service de médecine accueillera 1 patient d'HGE qui sera sous la responsabilité du chef de service en question en sachant qu'il y a un médecin HGE de liaison si besoin. Un projet prévoit en début d'année l'ouverture, en lieu et place de l'HGE, de 8 lits d'Onco plutôt à visée d'HépatO Onco plus 10 lits de médecine polyvalente à orientation d'HGE. Mais où est donc le personnel médical et paramédical, sachant qu'il ne reste que 3 médecins !!! ????



Effectifs au 1er septembre : Le ressenti de chaque service ne reflète pas la augmentation du personnel (1,1%). Cela s'explique par le taux d'absentéisme de 11,67 %, soit 287 ETP tous secteurs confondus. Il y a une explosion du recours à l'intérim pour les IDE. Une vigilance est à observer concernant les AS, métier qui devient en tension. Il manque toujours des manips radio. Le recours aux vacataires a diminué.

Critères de sélection des études promotionnelles :

Après plusieurs demandes nous avons obtenu les grilles.

Pour les AS : - un test d'aptitude sur 20

- Assiduité, classement concours et projet pro sur 10

- Avis cadre + cadre sup et évaluations annuelles sur 10

Pour les IDE : - Assiduité, classement concours et projet pro sur 10

- Avis cadre + cadre sup et évaluations annuelles sur 10

- Présentation orale, connaissances du futur métier et motivation sur 10

Pour les IADE/ IBODE/ Manip radio/ Préparateur en pharmacie :

- Assiduité, classement concours et projet pro sur 10

- Avis cadre + cadre sup et évaluations annuelles sur 10

Nous demandons toujours une augmentation du ratio AS et IDE pour bénéficier de la promo prof.

Prime de service : La direction veut modifier l'attribution de la prime de service 2022 versée en 2023, en privilégiant les métiers en tension et les sujétions particulièrement lourdes (missions, responsabilités ou charge de travail particulièrement lourdes non prévues dans la fiche de poste). Elle s'appuie sur la circulaire de 1967 qui régit la prime de service. Dommage, cela ne fait pas partie des critères. Pour la direction, qu'elle est la définition de ces deux critères. Le SMPS fait remarquer, à juste titre, que les évaluations sont terminées et que les critères définissant la sujétion particulièrement lourde ne sont pas connus. Ça tombe bien, la Direction ne le sait pas non plus. Juste que ce sont des tâches non comprises dans la fiche de poste. Avec le SMPS, nous faisons remarquer qu'il aurait été judicieux d'échanger sur ce point en amont.

L'objectif est d'attribuer le surplus de cotisations lié à l'augmentation de 3,5% du point d'indice aux intéressés. Cette prime à deux niveaux, pouvant aller de 1000€ à 2000€ bruts en supplément. Elle semble

vouloir encore diviser les catégories professionnelles, en privilégiant la catégorie A. Il n'est pas entendable de faire porter la responsabilité aux collègues, la pénurie nationale de certains métiers (IDE, Manip, IADE...). Nous faisons remarquer que tous les métiers en tension ne sont pas sur un pied d'égalité puisque seuls les manip radio ne bénéficient pas de vacataires ou intérimaires. Nous rappelons également que les évaluations jusqu'à l'an dernier comportaient une mention "compétences particulières" qui permettaient à certains agents de bénéficier d'une promo de grade plus facilement, et qu'aujourd'hui ils auraient une prime. Nous ne sommes pas d'accord avec ses propositions et proposons à la Direction de verser la prime aux contractuels comme l'y autorise la réglementation. Mais nous spécifions pour les contractuels de catégories C et B, les A ayant normalement

négoier leurs contrats.

Vote: 7 contre (6 SUD / 1 CGT), 4 abstentions (1 CFDT / 3 SMPS). Etant donné que notre vote majoritairement contre n'est que consultatif, la direction est dans son droit de faire ce qu'elle veut.... Prépa-



rons nous à réagir !!!!

Prime d'engagement collectif : Encore une prime pour bien diviser les équipes au sein de chaque service !!!!!

Elle a pour but, selon la direction de "favoriser la cohésion interprofessionnelle" autour de projets collectifs. Les projets des différentes équipes seront présentés au directoire qui validera ou non les projets. Le montant de la prime versé au moment de l'engagement, sera comprise entre 200€ et 1200€ bruts, avec un maximum de 1800€ si participation à plusieurs projets. Cette participation se fera sur le temps de travail (enfin il paraît) et mettra encore à mal les équipes en place non engagées. Maintenant il faut choisir entre travailler au sein de son service ou courir après la carotte ... Nous nous abstenons, car si nous sommes

contre ce projet, nous sommes qui pour priver ceux qui seraient motivés pour s'investir. Les autres syndicats votent pour.

Activités/finances : On dépense plus que ce que l'on gagne !!! Il y a une baisse de l'hospitalisation complète

(- 2,38%) et une augmentation de l'hospitalisation partielle (+ 10,7%). Nous ne savons pas si la garantie de financement sera reconduite. 57 lits fermés en moyenne hors période estivale... les dépenses COVID ont augmentées.

Plan gouvernemental

Notre nouveau ministre de la santé a présenté un nouveau plan pour passer l'hiver. Alors nous avons au menu une extension de la prime mensuelle de soins critiques et intensifs de 100€ aux puéricultrices et aides-soignantes. Toujours rien pour les ASH, les secrétaires, les kinés, les psychologues... Le maintien du doublement de l'indemnité de nuit, d'un montant de 2,14€ la nuit au lieu d'1,07€ jusqu'au 31 mars 2023. Ils l'auraient passé à 5€ que cela n'aurait pas été un scandale. Le travail intensif est rémunéré à 1,80€ pour la majorité des personnels ou 2,52€ pour les personnels d'urgences ou de soins critiques avec alternance jour/nuit. Rien sur les salaires. Rien sur les embauches. Y'a pas de personnel, mais sans augmentation de salaire, impossible de motiver les potentiels candidats. Bref, un énième pansement sur une jambe de bois décomposée. Ce gouvernement n'a visiblement toujours rien compris à la crise hospitalière. Pire, il se la joue grand seigneur (ou saigneur) en distribuant 450 millions d'€, mais oublie de dire que depuis au moins 15 ans, l'état rabote les budgets hospitaliers d'environ 1 milliard par an. Ce n'est qu'un juste, mais infime, retour de ce qui nous est dû.



Droit d'option Cat. B vers Cat. A

Régie par le décret 2021-1256, cela permet aux IDE, Manip Radio, Kiné et autres métiers restés en Cat. B d'accéder à la Cat. A. 3 possibilités :

- 1) Rester en Cat. B et partir à la retraite à 57 ans à taux plein si 17 ans dans la catégorie active. Limite d'âge de départ 62 ans.
- 2) Choisir le passage en Cat. A (sédentaire) possibilité de partir à 57 ans si 17 ans en catégorie active, mais vous perdez la bonification de la durée d'assurance, soit 1 an pour 10 ans travaillés en catégorie active. Cela crée une décote sur votre pension de retraite.
- 3) Si vous n'avez pas vos 17 ans en catégorie active, vous ouvrez vos droits à compter de 62 ans.

SUD est le seul syndicat à être partie prenante dans le recours au Conseil d'Etat contre le non-respect de l'augmentation à dû proportion du salaire entre IDE de Cat. A et Cat. B signé lors du Ségur.

Dernière minute

SUD était en négociation avec la Direction afin que les ASH puissent accéder à la majoration des heures supplémentaires réalisées entre le 1er juin et le 15 septembre 2022, comme le prévoyait le décret. Nos arguments (texte législatif et autres arguments) ont fini par convaincre le Directeur puisque juste avant de boucler ce numéro, nous avons appris par le DRH que les ASH bénéficieraient de cette majoration. Nous sommes contents pour eux/elles qui sont les éternels oubliés. Cela vient s'ajouter à la longue liste de ce que le syndicat SUD a obtenu pour vous et que vous pourrez découvrir dans notre numéro spécial élections professionnelles.

70 Rue Philippe de Girard

75018 Paris

01 40 33 85 00

contact@sudsantesociaux.org

Membre de l'Union syndicale Solidaires



Nom prénom du patient :

L'HÔPITAL PUBLIC

Age : **1 500 ANS**

Poids : **1 200 000 Personnes**

CONTRE LES SALAIRES TROP BAS (TRAITEMENT D'ATTAQUE) :

AUGMENTAL, EN PRIMODOSE 400

1 gélule verte le midi et le soir pendant la semaine du 8 décembre

Si persistance des symptômes, indexation sur l'inflation

CONTRE LES CADENCES INFERNALES :

REPOSYL 3000

1 gélule bleue avant d'aller se coucher

CONTRE LA RENTABILITÉ A TOUT PRIX :

BIENKOMMUN

1 cachet rouge le midi et le soir (traitement de fond)

CONTRE LA PENURIE DE PERSONNELS :

RECRUTAN 10 000 / 4 ANS

2 gélules blanches chaque matin jusqu'à disparition des symptômes

POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE LITS :

K-PACITOL 800

Solution soluble dans l'eau

POUR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE :

CO-DÉCIDINE 800

1 instance par mois

Renouveler le traitement tous les 4 ans jusqu'à guérison complète.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE 2022

Union
syndicale
Solidaires

SUD 2022

 @SudSanteSociaux
 @Lhopitalencommun
 @SUD Sante Sociaux
 @Lhopitalencommun
 @sudsantesociaux